



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Saint Etienne

Liste : Siham Labich

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

1. Parce que la sécurité routière relève directement des compétences municipales. En tant que maire d'une ville, nous avons le pouvoir et le devoir d'agir sur et pour la sécurité de tous, en déclinant une politique publique volontariste qui vise à pacifier ses espaces. Parce qu'une ville plus sûre doit passer par une ville plus apaisée. Une ville plus apaisée doit passer par la maîtrise de la vitesse des véhicules, l'aménagement des carrefours, la réfection de la voirie, le maintien de l'éclairage public, la maîtrise de la circulation, pour réduire les accidents et ainsi améliorer la qualité de vie de tous.
2. Parce que la sécurité routière est un enjeu de santé publique, de bien être et de dignité humaine. S'engager vers le zéro mort, c'est affirmer que la vie humaine passe avant toute autre considération. C'est un engagement éthique, de justice et de responsabilité publique forte. Moins d'accidents c'est moins de traumatismes, moins de séquelles à vie, moins de drame humain et familiaux, moins de stress à se déplacer dans une ville sûre et apaisée. Elle favorise à consolider la santé mentale de tous nos concitoyens, qui peuvent se déplacer dans toute la ville sans avoir peur d'avoir un accident qui bouleverserait leur vie. Par ailleurs, c'est une attente et une préoccupation forte portée par les habitants souvent exprimée en réunion publique.
3. Parce qu'une ville plus sûre est une ville plus attractive, qui démontre que la ville se donne les moyens pour mettre l'humain au dessus de toute autre considération, avec des résultats concrets évaluables et transparents, ce qui renforce la crédibilité de la ville de l'action municipale et donc la confiance des citoyens.

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons);L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.;Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);La prise en compte du handicap dans les aménagements;Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; Une présence dissuasive des radars; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; La mise en place de ralentisseurs;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Une diminution des vitesses des véhicules motorisés;Le développement du linéaire de pistes sécurisées;La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers;Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...);

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Oui

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace publique de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Non

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les automobilistes; Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les piétons; Les cyclistes; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Non

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Non concerné(e)

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Développer l'offre de transports en commun; Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Concilier les usages en développant les espaces partagés; Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...);

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Oui

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;Mise en place de budgets participatifs;Information de la population sur les projets d'aménagement;Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Merci !